Procès verbal de l'assemblée générale de l'AMAP Aups Moissac du 8 novembre 2022

31 personnes présentes dont 19 adhérent es et 12 producteur ices

+ 3 procurations

Présidente : Carole Breton Secrétaire : Martine Jaegly

Secrétaire de séance : Léa DAVID

Il y a eu beaucoup d'échanges passionnants. Afin de rendre ce compte rendu complet et digeste : figurent en début de point les informations importantes, en gras, et les décisions prises, en vert ; puis il y a une retranscription des échanges, avec les sujets clés qui sont en gras.

1) Rapport moral présenté par Martine

C'est une année ordinaire. Nous avons

- fait les distributions de paniers
- changé de producteurs d'œufs : Nina Lejeune a remplacé Hugo Guinet
- fait plusieurs dégustations : œufs, pain, poulet, et vin, une ou deux fois dans l'année
- eu deux conseils d'administration, un en septembre 2021 et l'autre en mars 2022.

En mars 2022, la séparation de l'AMAP de Carcès a été actée. Les AMAPien·nes ont pris leur autonomie. Ils sont sur le point de déposer leurs statuts. Pour cette nouvelle AMAP de Carcès, c'est Olivia des Jardins du Jas à Sillans qui produira les légumes (en relais de Nathalie et Jean-François à partir de janvier).

Nous avons également pris en charge 1 panier solidaire à destination d'une famille de réfugiés ukrainiens, à Carcès, qui aura reçu 1 panier de légumes et 2 boîtes d'œufs tous les 15 jours, et 1 poulet par mois depuis mi-mai. Cette demande qui concernait des personnes non adhérentes a été validée par le bureau.

C'est aussi grâce aux bonnes volontés des référent·es que l'AMAP fonctionne aussi bien. Ci-dessous, le tableau des producteurs et de leurs référent.es. Notez que Sonia et Loïc désirent un.e référent.e.

Producteur / Eleveur	Référent Moissac		
Légumes : Wasserman Cusset 04 94 70 51 27	Sans A trouver		
Successeurs : Loïc Gianati et Sonia Markotic			
Fromage de brebis : Jas du Vignal	Edwige Cadoret 06 12 54 28 66 nedwigeetsontriton@yahoo.fr		
Fromage de chèvre : Gilloppe	sans		
Pommes / poires : Bilocq	Schreyeck Cécile 06 30 89 86 71 senecile@yahoo.fr		
Oeufs : Nina Lejeune	sans		
Viande agneau de lait Sillans : Jas du Vignal	Edwige Cadoret 06 12 54 28 66 nedwigeetsontriton@yahoo.f		
Viande d'agneau Bauduen : Girard	sans		
Viande de bœuf : Quinot	WASSERMAN Nathalie les-terres-longues@wanadoo.fr 04 94 70 51		
Viande de porc : Cécile Plauchud et Olivier Prouheze	GRASSONE Cyril 06 84 07 05 65 cyril.grassone@cegetel.r		
Miel : Farges	sans		
Volailles : Elisa Apostolo	JAEGLY Martine 04 94 68 38 94 g.jaegly@orange.fr		
Pain : Blandine Arcusa	SEMON Vincent 06 85 10 47 33 vincent.semon@gmail.com		
Vin : Schoenenberger	sans		

2) Bilan financier présenté par Nathalie

Bilan Financier au 31 décembre 2021					
PRODUITS	CHARGES				
Cotisations Moissac : 732,00€	Assurance année 2021 119,55€				
Cotisations Carcès : 324,00€	AG et CA				
Total cotisations : 1056,00€	Pizzas Rémy 113,50€				
	Cobionat 6,69€				
Panier de solidarité : Moissac 110€					
Carcès 38€	Dégustations				

Dons : Moissac 76€ Carcès 14€	Les Bezaudun (poulets) 20,00€ Ferme de la Reyne (pain) 29,00€ Jardins de Barbebelle (œufs) 15,83€ Prise en charge erreur sur contrat Jardins de Barbelle 131,60€ Financement participatif Philippe Bilocq (pommes) 200,00€ Paniers de solidarité Total des paniers solidarité			
Total Produits 1294	4,00€ Total Charges 6	36,17€		
RESULTAT DE L'EXERCICE 657,	7,83€			
BILAN				
ACTIF	PASSIF			
Banque au 31/12/2021 3860,39€	Banque au 31/12/2020 312	27,89€		
Caisse au 31/12/2021 130,98€	Caisse au 31/12/2020 8	36,10€		
	Résultat de l'exercice 65	57,83€		
	Provision pour charges (assurance) 1	19,55€		
Total 3991,37€	Total 399	91,37€		

Montant affecté à la caisse de solidarité au 31/12/2021: 1230,00€

Commentaires:

- le nombre de cotisations est plutôt stable. En 2022, il y 59 adhérents sur Moissac, contre 64 en 2021. A Carcès, sur 2022, il y a 4 personnes qui n'ont pas payé leurs adhésions.
- aucun panier de solidarité n'a été demandé sur Moissac depuis plusieurs années, il y a donc de la réserve dans cette caisse.
- l'AMAP a pris en charge les frais des dégustations, comme d'habitude.
- l'AMAP a aussi pris en charge le montant d'une des distribution d'œufs d'Hugo Guinet, qui suite à une erreur dans le contrat, n'avait pas été facturée aux adhérent·es.

Comme Carcès prend son indépendance, il est prévu de verser à cette nouvelle AMAP une partie de notre montant disponible. Carcès représentant environ 1/3 des adhérents actuels, nous leur verserons

1/3 du montant disponible, afin de les accompagner dans leur installation. Le versement se fera en début d'année 2023.

3) Renouvellement du conseil d'administration, et du bureau.

Pour rappel : le bureau est constitué d'une partie des membres du C.A. et suit la gestion courante ; le C.A. est élu chaque année, et se réunit pour prendre les décisions.

Le C.A. est actuellement composé de :

- Carole Breton, présidente, se représente
- Nora Foulon, se représente
- Cyril Grassone, se représente
- Brindille Soubrane, se représente
- Jean Schoenenberger, ne se représente pas (car plus concerné par l'AMAP de Carcès à présent)
- Nathalie Wasserman, se représente
- Jean-François Cusset se représente
- Martine Jaegly se représente.

Sont candidat·es pour intégrer le C.A.

- Léa DAVID
- Cécile Schreyeck
- Loïc Gianati

Quelques échanges sur le rôle du CA:

- Francis : **quand on visite la ferme d'un nouveau producteur** ou d'une nouvelle productrice, il y a des membres du CA et aussi des producteurs qui sont conviés pour apporter leur expertise
- Vincent : pas d'exigence pour les visites de nouveaux·elles producteur·ices, mais il y a un besoin de critères précis **en cas d'exclusion**.
- Léa : quels sont les critères d'exclusions des produteur·ices et des adhérent·es ? → voir l'article 7 des statuts
- réponse par Brindille : quand il y a une problématique avec le·la producteur·ice : par exemple les producteurs de lait n'ont jamais répondu quand on leur a demandé ce qu'ils comptaient faire pour le passage en bio, et donc se rapprocher des valeurs défendues par l'AMAP.
- Brindille : la **création de l'AMAP de Carcès change-t-elle nos statuts, et/ou notre nom ?** → **non,** notre AMAP s'appelle AMAP Aups Moissac.
- l'AMAP de Carcès : CoCaMo (Cotignac Carcès Montfort)

4) Votes des résolutions et élection du CA

- rapport moral : 0 contre 1 abstention 30 pour
- bilan financier : 0 contre 0 abstention 31 pour
- élection des 10 candidats au CA : 0 contre 0 abstention 31 pour

5) Transition entre les producteurs de légumes

Pour rappel, Nathalie et Jean-François prennent leur retraite à la fin de l'année 2022. A partir de janvier, ils seront remplacés par Loïc et Sonia, maraîchers à Aups, qui travaillent déjà avec l'AMAP du Flayosquet.

Le fonctionnement des paniers de légumes à partir de janvier :

- un contrat de trois mois sera proposé de janvier à avril, pour faire connaissance. Puis ce seront des contrats de 6 mois d'avril à septembre puis d'octobre à mars (comme maintenant).
- Loïc et Sonia souhaitent avoir un référent pour centraliser les contrats → qui se propose?

• une visite de la ferme sera organisée un dimanche de fin novembre ou début décembre, sur le souhait de Loïc et Sonia (la date du dimanche 4 décembre a été choisie par sondage)

Changement du lieu de la distribution :

Puisque Nathalie et Jean-François ne seront plus producteurs, viendra un moment où la distribution devra se faire ailleurs que chez eux. Dans la transition des producteurs de légumes, Loïc et Sonia ont donné leur accord pour accueillir la distribution chez eux à Aups.

Proposition soumise au vote:

Jusqu'à avril, la distribution se fera toujours au même endroit, aux Terres Longues. **A partir d'avril, la distribution (de tous les produits) se fera sur la ferme de Loïc et Sonia à Aups,** chemin du Cade (un plan sera envoyé le moment venu).

1 contre 0 abstention 30 pour

Détail des échanges :

- Brindille : le changement de lieu de distribution risque d'entraîner une **perte d'adhérents/de paniers. Il faut vraiment qu'il y ait une transition**
- Vincent : propose que ce soit un **engagement du CA sur l'année à venir de travailler sur le** maintien et la fidélisation des adhérent es.
- Loïc : est-ce que ce sont **les consommateurs qui font les permanences** ? Est-ce qu'il y a **d'autres producteurs** que ceux chez qui ça se passe qui restent ? Témoigne d'une inquiétude : est-ce qu'il pourra ne pas être présent lors des distributions : c'est important car il repart souvent au champ vers 17h et que l'exploitation est morcelée.

Réponse de Jean-François : l'accueillant s'engage, mais ça ne l'oblige pas.

Réponse de Nathalie : actuellement, elle fait beaucoup de rappels pour les personnes qui oublient leurs paniers, et ça lui prend beaucoup de temps et d'énergie. Conseil : ne pas se laisser marcher dessus, bien cadrer dès le début. + au moins une fois par mois, que ce soit un autre producteur.

Proposition de **déplacer la distribution dans un lieu impersonnel**, afin que ça ne pèse pas sur les producteurs accueillants :

- Brindille : un lieu tiers induit que passé 18h30, on ne peut plus venir. Et **beaucoup de personnes travaillent loin et/ou finissent tard et ne peuvent pas forcément venir avant 18h30**. Donc par exemple Brindille, elle ne prendrait plus de panier.
- Jean : mettre en place un **calendrier du référent** sur place, accessible à tous·tes pour que **chacun·e sache qui prévenir** en cas de retard/imprévu. Proposition de mettre en place un site de l'AMAP.
- A Flayosc, il y a une personne par produit à chaque distribution, soit le producteur soit le référent.

L'encadrement des distribution et des permanences est un sujet problématique qui mérite une autre réunion → date à caler.

Vincent : La séparation avec l'AMAP de Carcès peut entraîner des changements de fonctionnements différents entre Carcès et Moissac. Comme plusieurs des producteurs livrent les deux, si un changement d'organisation, d'horaire, ou de logistique devait intervenir, il faudra absolument le discuter avec les producteurs d'abord, afin qu'ils puissent maintenir leur tournée de façon cohérente.

Elisa : la période de changement, l'hiver, c'est la période où les paniers sont le moins attractifs

réponse de Loïc et Sonia : côté légumes, c'est plutôt le printemps qui est difficile : trop chaud pour les légumes d'hiver mais trop froid pour ceux d'été. + surface de la ferme 3 fois moindre par rapport aux Terres Longues. Les paniers seront certainement différents, plus petits : plutôt 20€ en été et 12€ en automne (en terme de volume/ valeur)

6) La parole à chacun ∙e

Jean-François : on a démarré petit avec 20 paniers. La difficulté pour Loïc et Sonia, c'est de reprendre une AMAP qui est déjà bien lancée, et qui draine pas mal de monde. Rappel de ce qu'est une AMAP : aune association pour le maintien de l'agriculture paysanne. **Il s'agit de soutenir les producteurs**. C'est donc à l'AMAP de s'adapter pour les soutenir. Sans les AMAP, Les Terres Longues n'auraient pas résisté.

Martine : c'est le rôle du bureau de communiquer au mieux à ses adhérents toutes ces explications

Carole : pourquoi pas mettre **un papier dans les paniers**, les producteurs nous passent les infos et le CA les met en forme.

Elisa : **projet de point de vente collectif à Aups**. L'avantage des AMAP sur les points de vente, c'est que ça permet d'expliquer la réalité du travail d'agriculteur aux consommateurs. C'est important qu'il y ait beaucoup d'échanges.

On ne sait pas encore quel sera l'impact du point de vente sur l'AMAP. Mais ce qui fait la différence, c'est la **conscience du consommateur**.

Nina : le point de vente a été abordé entre les producteurs. L'avantage de l'AMAP c'est la stabilité et la visibilité (les contrats sur 6 mois) et les prix sont plus intéressants. L'AMAP est plus rentable pour le producteur.

Francis: Au début, l'AMAP a permis de retrouver une certaine dignité. Cependant on note actuellement l'effondrement de beaucoup d'AMAP; nombre de paniers en baisse permanente. Les aides viennent surtout de l'Europe (viande). Cas particulier du maraîchage pour lequel on a pris l'ampleur de l'importance de la sécheresse; pâturages secs ainsi que le prix du foin et du grain en augmentation.

Réponse d'Elisa : les aides de l'Europe ne concernent pas les élevages de volailles, ni de cochons.

Vincent (pain): Ce fut une année moyenne ; 60-70 % du chiffre d'affaire de la ferme en AMAP. Création du GAEC l'an prochain pour que Vincent ait un vrai statut : il est actuellement conjoint exploitant, c'est Blandine qui a le statut d'agricultrice. Concernant la sécheresse, cette année, ils vont devoir racheter un peu de blé, leur production n'ayant pas suffi.

Léa : Côté consommatrice, **l'inflation** on l'a sentie beaucoup moins et beaucoup plus tard sur l'AMAP.

Réponse d'Elisa : c'est parce qu'en tant que producteur, **on n'ose pas augmenter nos prix**, on se dit qu'on ne vendra pas. Donc on rogne sur notre rémunération...

Léa: Le 19 novembre, journée autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation à Salernes: c'est encore un projet, mais qui est déjà mis en place sur certains territoires. On pourrait essayer de le mettre en place ici: ça se fait justement en partenariat avec des AMAP donc ça pourrait amener de nouveaux adhérent·es

Nina: question sur le soutien financier de l'AMAP aux producteur·ices: par exemple sur le

maraîchage, c'est assez simple, le volume des paniers varie en fonction des saisons, mais le prix est lissé à l'année. Comment pourrait-on mettre en place un soutien financier pour les productions qui comptent en quantité ? Par exemple, quand il y a de la perte à cause de la prédation. *Réponse de Fabienne* : dans une ancienne AMAP, sur les œufs, il y avait moins d'œufs sur une certaine période, pour le même prix, parce que le renard était passé.

Elisa: difficulté à augmenter les prix (inflation): on a peur que les consommateur·ices ne l'acceptent pas. Comment fait-on pour augmenter les prix sans vous faire fuir? C'est une vraie discussion à avoir, car <u>la politique agricole n'est pas faite pour soutenir l'agriculture paysanne, donc les petits producteurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes.</u> Un autre sujet de plus en plus actuel c'est <u>le manque d'eau</u>: comment fait-on?

Cécile (porc) : Besoin d'arrêter le porc car plus aux normes de la loi « biosécurité» et pas les moyens de se mettre aux normes. On a jusqu'à la fin de l'année pour se mettre aux normes, ou bien ne plus avoir d'animaux.

La loi biosécurité est passée en 2019, et elle n'est absolument pas adaptée au plein air : ce sont des normes très hygiénistes sur la logistique et l'alimentation. Donc là, **on arrête l'élevage porcin**, qui est une activité secondaire actuellement. On se concentre sur le maraîchage qui est notre activité principale, et pour lequel on a un projet de hangar en cours, qui rencontre des obstacles (permis de construire). Peut-être qu'on pourra aménager une partie de ce hangar aux normes Biosécurité pour reprendre le porc, mais en tous cas, il n'y aura **pas de porc d'ici fin 2024** au moins.

Le porc, c'est 1/3 de notre Chiffre d'Affaire : on a envie de continuer, mais pour l'instant, c'est en suspens.

Libre donc aux AMAPiens de chercher un autre éleveur. Et quand on pourra revenir, on verra comment ça pourra se passer.

Aurélie : Année correcte, la sécheresse a stressé et plombé le moral, mais on s'en est sorti ; on a pu sortir les chèvres tout l'été quand même et elles ont eu des compléments en foin/légumes. On a eu des problèmes d'eau sur notre forage, pour l'instant c'est résolu mais jusqu'à quand ?

Mise en vente de la ferme, départ prévu fin 2024 avec une repreneuse possible, qui a priori continuerait l'AMAP.

Guillaume : Été stressant, on a eu la chance de pouvoir irriguer mais de façon restreinte sur les pâturages ce qui a donné peu de foin et a obligé à **beaucoup d'achat de foin, qui est actuellement très cher**.

On a calculé : l'augmentation des charges c'est entre 10 et 20 % et l'augmentation de nos prix, entre 3 et 8 %. L'augmentation est faible sur l'AMAP et plus forte en magasin.

Nina : La vente directe est absolument nécessaire pour être rentable, plus rentable que la vente aux magasins.

Guillaume (revient sur parole de Francis): C'est vrai qu'il y a moins d'adhérents et de paniers en AMAP, mais **la dynamique d'une AMAP ça s'entretient**.

Nora : les producteurs peuvent-ils parler de l'AMAP dans les points de ventes ?

S'il y a plus de paniers, les prix seraient-ils plus stables?

Réponse : l'augmentation des prix elle est surtout due à l'augmentation de coût des charges. Mais effectivement, comme l'AMAP c'est la vente la plus rémunératrice pour les producteurs, davantage de paniers permettrait un peu plus de stabilité.

Cécile S: En tant que consommatrice, bonne appréciation de la communication, **les mails des producteurs rapprochent du monde paysan.**

Fabienne : possibilité d'avoir un tableau récapitulatif avec les noms et coordonnées de chaque producteur et de son référent ?

Réponse : oui ce sera transmis.

Ivan : possibilités d'avoir des **fruits** ? Kiwi, raisins, fruits rouges ? *Réponse de Cécile (porc)* :c'est justement ce qu'**on veut tester l'année prochaine**, pour compenser la perte due à l'arrêt des porcs.

Francis : Sur l'évolution du nombre de paniers en AMAP : les années précédentes, à l'AMAP du Flayosquet, on fournissait 17 agneaux ; cette année on ne nous en a demandé que 8. Réponse de Brindille : L'évolution du nombre de paniers va avec l'évolution des AMAPiens ; exemple de familles dont les enfants ont grandi et qui désormais n'ont besoin que de demipaniers.

Réponse de Cécile (porc) : L'un des arguments qui freinent les AMAPien·nes sur les colis de viande, c'est **le coût**. Ça fait une grosse sortie d'argent d'un coup. Il y a des personnes qui demandent à régler en deux fois : chèque d'acompte puis chèque de solde. Réponse de Fabienne : un autre frein sur la viande, c'est **la grosseur des colis**.

Fin de l'Assemblée Générale à 21h15.